

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous**  
Sixième réunion  
7 mai 2004

Maison de l'UNESCO, Paris, salle IV (bâtiment Fontenoy)

**Rapport final**

**Le présent document est également disponible sur l'Internet, à l'adresse :  
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>**

**Table des matières**

	Page
Introduction.....	1
Point 1 Ouverture de la réunion.....	1
Point 2 Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 3 Fonctions du Bureau .....	2
Point 4 Adoption des rapports des quatrième et cinquième réunions du Bureau (20-21 octobre 2003 et 17 mars 2004).....	2
Point 5 Suivi des décisions prises par le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous à sa troisième session (4-6 mai 2004) .....	3
Point 6 Fonds spécial de l'IFAP.....	5
Point 7 Dates et lieux des prochaines réunions du Bureau.....	5
Point 8 Questions diverses.....	6
(a) Méthodes de travail du Bureau .....	6
Point 9 Clôture de la réunion.....	6
Annexe I : Ordre du jour de la sixième réunion du Bureau du programme Information pour tous (7 mai 2004).....	7

## Introduction

1. La sixième réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous (IFAP) s'est tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, le 7 mai 2004.

2. Les membres suivants du Bureau y ont participé :

Président :	M. Daniel MALBERT	France
Vice-Président*	M. Dietrich SCHULLER	Autriche
Membres :	M. Ludovit MOLNAR	Slovaquie
	M. Wacef CHIHA	Tunisie
	M. SOU Da-ting	Chine
Rapporteur	M. Laurence ZWIMPFER	Nouvelle-Zélande

\* *Les vice-présidents Olayemi Olubummi OMOLAYOLE (Nigéria) et Francisco HARTMAN SOLLEK (Cuba) étaient excusés.*

3. Le Directeur général de l'UNESCO était représenté à la séance d'ouverture par Mme Elizabeth Longworth, secrétaire du Conseil de l'IFAP et M. Abdul Waheed Khan, sous-directeur général à la communication et à l'information.

### Point 1 Ouverture de la réunion

4. M. Abdul Waheed Khan (sous-directeur général à la communication et à l'information) a ouvert la réunion en félicitant le Bureau pour le travail accompli par le Conseil pendant les trois jours précédents. Il s'est dit particulièrement impressionné par la volonté résolue du Conseil de passer des procédures aux actes, ainsi que par le débat sur le rôle et l'axe d'action de l'IFAP. Il a approuvé les vues du Conseil sur la nécessité de resserrer le champ d'intervention du programme et de faire des choix clairs quant aux priorités. L'information et la communication occupent une place croissante dans l'activité de l'UNESCO et le Conseil et le Bureau devraient assumer un rôle dirigeant à cet égard. M. Khan a constaté avec plaisir que des progrès étaient réalisés en ce qui concerne la création de comités nationaux de l'IFAP, qui apporteraient l'effet multiplicateur nécessaire à la réalisation des objectifs du programme. Reste à savoir comment conférer un rôle actif à ces comités nationaux.

5. M. Khan a jugé intéressante la notion de "culture de l'information" et la difficulté consistera pour l'IFAP à rendre cette notion opérationnelle et à l'inscrire dans les politiques nationales. La Corée du Sud est un bon exemple de pays qui, il y a près de 20 ans, a pris la décision stratégique d'évoluer vers une culture de l'information et qui possède aujourd'hui l'une des premières économies de l'information au monde. L'IFAP pourrait peut-être s'inspirer de cet exemple et formuler des directives propres à aider d'autres Etats membres à se doter de politiques et de plans nationaux similaires dans le domaine de l'information.

6. Le volet Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) sera l'un des pôles d'activités essentiels pour les deux prochaines années. L'UNESCO a fait grande impression à Genève parce qu'elle a apporté une véritable contribution de fond. Elle doit continuer à fournir des éléments pratiques à ce processus, ce qui pourrait peut-être se faire dans le cadre de discussions thématiques et au moyen d'exemples de mise en œuvre émanant des comités nationaux. Le Secteur CI a suggéré au Directeur général un certain nombre de manifestations qui sont actuellement à l'étude.

7. Pour conclure, M. Khan a insisté sur la nécessité pour le Bureau de mettre au point deux ou trois messages clés aisément communicables, ce qui conférerait à l'IFAP la visibilité nécessaire et, par voie de conséquence, produirait des ressources.

## **Point 2 Adoption de l'ordre du jour**

8. L'ordre du jour (voir annexe I) a été approuvé moyennant l'ajout du point subsidiaire suivant dans le point 8 (Questions diverses) :

(a) Méthodes de travail du Bureau

## **Point 3 Fonctions du Bureau**

9. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous,
1. Ayant examiné le document IFAP-2004/Bureau.IV/2, sur les *Tâches du Bureau*,
  2. A pris note des fonctions statutaires du Bureau ;
  3. A noté que le rôle du Bureau en matière d'affectation des fonds aux projets est conféré à celui-ci par le Conseil de l'IFAP et, à ce titre, n'a pas à être identifié séparément dans le statut ou le règlement intérieur ;
  4. Est convenu que le Bureau devrait inviter des représentants des OIG et ONG concernées à participer à ses réunions, en particulier aux débats thématiques, en qualité d'experts, ce qui permettrait, semble-t-il, d'éviter d'avoir à modifier le statut sur la question de l'admission des observateurs aux réunions du Bureau (dont ils sont actuellement exclus).

## **Point 4 Adoption des rapports des quatrième et cinquième réunions du Bureau (20-21 octobre 2003 et 17 mars 2004)**

10. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous,
1. Ayant examiné le document IFAP-2003/Bureau.IV/2, contenant le Projet de rapport du Bureau du Conseil intergouvernemental de l'IFAP sur les travaux de sa quatrième réunion (20-21 octobre 2003),
  2. Ayant également examiné le document IFAP-2004/Bureau.V(Virtual)/1, contenant le *Projet de rapport du Bureau du Conseil intergouvernemental de l'IFAP sur les travaux de sa cinquième réunion (virtuelle)(17 mars 2004)*,
  3. Notant que ces projets de rapports avaient été distribués aux membres du Bureau précédent et que les observations reçues y ont été incorporées,
  4. Prenant note en outre d'une proposition tendant à ce que la réunion virtuelle, ainsi que ses résultats et les outils précis utilisés, fassent l'objet d'une évaluation qui serait diffusée plus largement au sein de l'UNESCO, éventuellement sous la forme d'une brochure qui serait intitulée "*Guide des réunions virtuelles*",
  5. Convient d'adopter les deux rapports ;
  6. Prie le Secrétariat d'établir une évaluation de la réunion virtuelle du Bureau et de la publier sous forme de guide.

**Point 5 Suivi des décisions prises par le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous à sa troisième session (4-6 mai 2004)**

11. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous,
  1. Ayant examiné l'annexe 1 du document IFAP-2004/Bureau.VI/2 relatif aux *Tâches du Bureau*, qui recense les décisions prises par le Conseil à sa troisième session, ainsi que d'autres questions que le Conseil a renvoyées au Bureau,
  2. Convient que le Président devrait écrire à tous les Etats membres pour porter à leur attention les résultats de la troisième session du Conseil de l'IFAP et les encourager à promouvoir activement les instruments normatifs adoptés par la Conférence générale à sa 32e session et à commencer à s'organiser dès à présent en vue de dépêcher une délégation gouvernementale de haut niveau au Sommet de Tunis ;
  3. Prend note de l'analyse du Plan d'action du SMSI effectuée par le Secteur CI, sous le titre "*WSIS Plan of action: UNESCO's contribution to its Implementation - Internal Planning Table*", qui aidera le Bureau à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de veiller à ce qu'il y ait conformité et connexion entre les activités de l'IFAP et la Déclaration et le Plan d'action du SMSI ;
  4. Note également que le Secteur CI a présenté au Directeur général une proposition portant sur une table ronde ministérielle et des réunions régionales préalables au Sommet de Tunis et que cette proposition sera distribuée aux membres du Bureau une fois qu'elle aura été approuvée ;
  5. Note en outre que le budget ordinaire du biennium en cours ne contient pas de crédits pour une nouvelle réunion du Conseil, étant donné que le Règlement intérieur n'exige pas, même s'il l'autorise, plus d'une réunion tous les deux ans ;
  6. Prie le Secrétariat d'étudier les solutions qui offriraient aux membres du Conseil la possibilité de se réunir en 2005, éventuellement à l'occasion d'autres événements préparatoires du SMSI, compte tenu de la place particulière qu'occupera le processus du Sommet mondial au cours des 18 mois à venir ;
  7. Prie le Secrétariat d'étudier les possibilités de financement d'un poste à plein temps de **coordonnateur des comités nationaux de l'IFAP** qui serait chargé de soutenir et promouvoir la création et le développement des comités nationaux, y compris pour l'élaboration de cadres d'action par ces comités, étant entendu qu'un Etat membre pourrait être disposé à verser des fonds-en-dépôt à cette fin ;
  8. Prend note avec satisfaction du travail déjà accompli par le Secrétariat pour expliciter les différences d'objectifs, d'axes d'action et de fonctions entre le **PIDC** et l'IFAP, comme indiqué dans l'annexe II du document IFAP-2004/COUNCIL.III/2, intitulé "*Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du programme Information pour tous*", et compte tenu des discussions sur le sujet lors de la réunion du Conseil, et demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion prévue des présidents des deux bureaux ;
  9. Prend également note avec satisfaction des renseignements présentés par le Directeur général dans l'annexe III du document IFAP-2004/COUNCIL.III/2, intitulé "*Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du programme Information pour tous*", à propos des **autres organisations internationales** ayant des missions totalement ou

partiellement analogues à celles de l'IFAP, et demande à ce que, dans le plan de visibilité du programme, on veille à ce que toutes ces organisations soient tenues au courant des activités de l'IFAP et, à l'inverse, qu'elles soient encouragées à informer le Conseil de leurs activités ;

10. Note en particulier que l'Union internationale des télécommunications est disposée à donner au Conseil et au Bureau des conseils techniques pour les aider à sélectionner les projets ou pour toute autre activité de l'IFAP ;
11. Convient de créer un groupe de travail du Bureau chargé de mettre la dernière main au plan de visibilité qui a été présenté, dans ses grandes lignes, au Conseil dans l'annexe IV au document IFAP-2004/COUNCIL.III/2, intitulé "*Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du programme Information pour tous*", en notant qu'il sera peut-être nécessaire de recruter un spécialiste chargé d'aider à formuler ce plan dans le détail et à en établir les coûts. Étant donné qu'aucun crédit n'est prévu dans le 32 C/5 pour cette activité, toute mise en œuvre du plan au cours du biennium actuel (comme décidé par le Conseil) nécessitera des ressources extrabudgétaires ou l'élaboration d'un projet spécial dont le financement pourrait être envisagé dans le cadre du Fonds spécial de l'IFAP (ou dans le cadre des programmes de fonds-en-dépôt). Pour les bienniums suivants, le financement pourrait être intégré au budget du programme V, auquel cas la contribution du Conseil à l'élaboration du 33 C/5 devrait contenir des propositions précises et chiffrées à cet effet. Il conviendrait en particulier d'envisager l'inclusion dans le plan d'un lien avec les prix du Sommet mondial, étant entendu qu'il faudra peut-être utiliser pour cet élément une procédure accélérée compte tenu du peu de temps qui reste avant le Sommet de Tunis ;
12. Note qu'il est essentiel de confirmer les messages clés de l'IFAP avant toute nouvelle élaboration du plan de visibilité et qu'il s'agit là d'une tâche prioritaire pour le Bureau, qui doit être confirmée le 30 juin 2004 au plus tard ;
13. Décide que le Président et le Rapporteur constitueront un comité de rédaction chargé d'assembler le projet de contribution au 33 C/5, en tenant compte des observations des membres du Conseil et du Bureau sur les projets de textes, et de le distribuer au Bureau (en anglais seulement) d'ici au 14 mai 2004 ; les membres du Bureau sont censés transmettre leurs observations éventuelles (en anglais) le 21 mai 2004 au plus tard, à charge pour le Comité de rédaction d'établir alors une version révisée qui sera mise à la disposition de l'ensemble du Conseil, en anglais et en français, pour observations le 25 juin 2004 au plus tard. Les membres du Conseil seront encouragés à répondre en français ou en anglais pour simplifier le processus d'examen, l'objectif étant d'établir un texte définitif (en anglais) à la fin de juin 2004, afin qu'en juillet 2004 au plus tard le Bureau l'ait approuvé et qu'il ait été présenté au Directeur général ;
14. Note que le Conseil a demandé un document explicatif sur la "culture de l'information" et prie le Secrétariat d'envisager de confier à un auteur le soin d'établir ce document, éventuellement dans le cadre de la série sur le SMSI, en tirant parti de l'expérience de pays tels que la Fédération de Russie qui ont proposé cette notion au Conseil et de pays pionniers tels que la Corée du Sud, à laquelle M. Khan a fait référence.

**Point 6 Fonds spécial de l'IFAP**

12. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous,
1. Ayant examiné le document IFAP-2004/Bureau.VI/3 relatif à la situation financière actuelle du Fonds spécial de l'IFAP,
  2. Note que les moyens financiers disponibles pour les nouveaux projets se montent à 635.659,92 dollars des États-Unis, y compris la contribution volontaire de 20.000 dollars des États-Unis annoncée par la Chine lors de la troisième réunion du Conseil de l'IFAP ;
  3. Note que tous les fonds-en-dépôt espagnols devraient être dépensés pour des projets approuvés par le Bureau à sa cinquième réunion (virtuelle) et recommandés par les autorités espagnoles ;
  4. Note que le solde des fonds-en-dépôt français sera de 56.432,01 dollars des États-Unis si le projet que le Bureau a approuvé à sa cinquième réunion (virtuelle) est également approuvé par les autorités françaises, et note également que ce montant ne comprend pas la contribution supplémentaire de 45.000 euros annoncée par la France lors de la troisième réunion du Conseil de l'IFAP ;
  5. Prie le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, d'établir un nouvel ensemble de critères applicables à l'affectation des fonds provenant du compte spécial de l'IFAP, et ce d'ici à la fin de juin 2004, en tenant compte de facteurs tels que les liens avec le plan d'action du SMSI, les liens avec les priorités du 33 C/5, la conformité avec les thèmes unificateurs et messages clés de l'IFAP, les effets multiplicateurs, de perfectionnement des capacités, en matière de formation en particulier, le renforcement des capacités locales, la production de contenus locaux, le renforcement des réseaux et des partenariats, l'exploitation de l'expérience acquise, l'élaboration de logiciels et le renforcement des comités nationaux de l'IFAP ;
  6. Décide de solliciter des propositions auprès des comités nationaux de l'IFAP ; des fonctionnaires du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO, ainsi que des membres du Conseil, une fois que l'on se sera accordé sur les critères de sélection ;
  7. Décide d'examiner les propositions de projet émanant du Secrétariat ou du Bureau lui-même sur la base des mêmes critères que ceux appliqués aux autres projets ;
  8. Prie également le Secrétariat d'établir une communication aux membres du Conseil faisant l'historique du processus de sélection des projets par les bureaux précédents, en se référant aux dossiers complets des projets publiés sur le Web.

**Point 7 Dates et lieux des prochaines réunions du Bureau**

13. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous,
1. Décide que la prochaine réunion (la septième) sera une réunion virtuelle et se tiendra vers la fin du mois de juin 2004 et qu'elle aura pour but premier d'établir la version définitive des priorités de l'IFAP en vue de les présenter au Directeur général dans le cadre des consultations sur le 33 C/5, et d'approuver les critères et procédures d'affectation des montants prélevés sur le fonds spécial de l'IFAP ;

2. Décide en outre que la réunion suivante (la huitième) se tiendra en la présence physique des membres du Bureau pendant la semaine qui suit la 170e session du Conseil exécutif, soit la semaine qui commence le lundi 18 octobre 2004 ;
3. Prie le Directeur général de prévoir trois jours de séances pour la huitième réunion, dont une journée entière de débat thématique ouvert aux autres groupes intéressés de l'UNESCO et d'autres organismes compétents, afin d'examiner et identifier les méthodes qui permettent de mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'IFAP ainsi que les progrès dans la réduction de la fracture numérique.

**Point 8 Questions diverses**

(a) Méthodes de travail du Bureau

14. Le Bureau a examiné brièvement ses méthodes de travail, notamment l'utilisation du courrier électronique, des cyberforums et des réunions virtuelles pour maintenir le rythme de ses travaux. Le Rapporteur a proposé de distribuer aux membres du Bureau, pour observations, un projet de protocole de courrier électronique qui permettrait au Bureau de prendre des décisions urgentes sur des questions qui ne peuvent attendre la réunion officielle (virtuelle ou classique) suivante du Bureau.

**Point 9 Clôture de la réunion**

15. Le Président a clos la réunion à 17 h 30, après avoir remercié les membres du Bureau, le Rapporteur, le Secrétariat et les interprètes de leur contribution au bon déroulement de la réunion. La représentante du Directeur général, Mme Elisabeth Longworth, a ajouté ses remerciements au Bureau, au Rapporteur et au Président.

**Annexe I : Ordre du jour de la sixième réunion du Bureau du programme  
Information pour tous (7 mai 2004)**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fonctions du Bureau
4. Adoption des rapports
  - (a) Quatrième réunion du Bureau (20-21 octobre 2003)
  - (b) Cinquième réunion du Bureau (virtuelle) (17 mars 2004)
5. Suivi des décisions prises par le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous à sa troisième session (4-6 mai 2004)
6. Fonds spécial du programme Information pour tous
  - (a) Situation financière actuelle
  - (b) Exécution des projets auxquels des fonds ont été affectés au cours de la réunion virtuelle du Bureau (17 mars 2004)
  - (c) Nouveau cycle de présentation des projets
7. Dates et lieu de la septième réunion du Bureau
8. Questions diverses
9. Clôture de la réunion